

Au revoir Hiver,

JOIE DU PRINTEMPS

Au printemps, on est un peu fou,
Toutes les fenêtres sont claires,
Les prés sont pleins de primevères,
On voit des nouveautés partout.
Oh ! regarde, une branche verte !
Ses feuilles sortent de l'étui !
Une tulipe s'est ouverte....
Ce soir, il ne fera pas nuit,
Les oiseaux chantent à tue-tête,
Et tous les enfants sont contents
On dirait que c'est une fête....
Ah ! que c'est joli le printemps !

Bonjour Printemps !

SOMMAIRE

P 2	• Infos Pratiques	P 13-14	• Actus Animations du C.I.V. / Les Associations Communiquent
P 3	• Le Mot de la Présidente	P 15	• Association « Passion Sévillane »
P 4	• Retour sur notre AG du 20.01.2023	P 16/20 Le Printemps est Là...	
P 5/15 La Vie du Village		P 16-19	• À propos des Abeilles et du Miel
P 5-8	• Retour sur notre rencontre avec M. le Maire	P 19-20	• Le Métier d'Apiculteur
P 8-9	• Lotissement : qu'est-ce qu'une A.S.L.	P 21 Rencontre entre Générations	
P 10	• Bienvenue à "La Raphéloise"	P 22/23 Culture et Loisirs	
P 11	• Lieu-dit Balarin, Boulangerie "L'Insolite"	P 24	• Marché aux Fleurs du 23.04.2023
P 12	• Course « La Raphéloise » / Une Info		

C.I.V. Raphèle Avenir : Association Loi 1901

Siège : 5 impasse de l'Arlésienne – 13280 RAPHELE

Mail : civ.raphele.avenir@gmail.com www.civraphele.fr

Le journal *La Martelière* est édité en **400 exemplaires** par le Comité de Rédaction
Commission Communication du C.I.V. - Impression MDVA d'Arles

QR Code

d'accès au site C.I.V.



INFOS PRATIQUES

SERVICE MÉDICAL SUR RAPHÈLE - MOULÈS

À RAPHÈLE

Médecins :

Dr ANNETIN

10 rue des Santons

06 08 69 80 98

Dr RIVIERE

16 route de la Crau

04 90 98 02 68

Cabinet d'infirmières :

Mmes BILLONG Elodie, CARTAGENA Audrey et TRISTANT Cécile

Le cabinet d'infirmières est ouvert 10 rue des Santons de 8h00 à 8h30
sur rendez-vous du lundi au samedi et selon besoins.

Prise de rendez-vous possible au cabinet l'après-midi.

Les soins sont assurés à domicile sur Raphèle, Moulès et environs.

Permanence téléphonique tous les jours, W.E. et jours fériés au :

04 90 98 32 57

À MOULÈS

Médecin :

Dr QUENEE

13 rue d'Argençon

04 90 98 05 85

Cabinet d'infirmières :

Marie-Pierre ADJAMI

&

Fabienne ROIGNANT

Permanence téléphonique :

04 90 98 47 97

Les médecins n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.

PERMANENCE EN MAIRIE DE RAPHÈLE

04 90 49 47 27

Ouverte au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00

Monsieur Gérard QUAIX

Adjoint délégué pour Raphèle
le MARDI matin sur RDV

C.C.A.S. (Centre Communal d'Actions Sociales)

Sur RDV – 11 rue Parmentier – 13200 ARLES

Renseignements au **04 90 18 46 80**

C.A.S. (Centre d'Activités Sportives)

Centre Jean VILAR - RAPHELE

Pendant les vacances de 14h00 à 17h00

Sauf vacances de Noël (fermeture)

ASSISTANTE SOCIALE

ESPA – Maison de la Solidarité (Ex DDISS)

4 rue de la Paix – 13200 ARLES - sur RDV

Tél : **04 13 31 78 63**

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)

Parc D'Activités Fourchon – 2 rue Charlie Chaplin –

13200 ARLES – Tél : **09 71 10 39 60**

TOURNÉES DU MEDIABUS

A Raphèle : de 10h à 12h, les mardis 11 avril, 23 mai et 20 juin 2023 / **A Moulès :** de 14h à 15h30, les mercredis 29 mars, 3 mai, 7 juin 2023.

ACCM – Info Collecte

(Communauté d'Agglomération Crau Camargue Montagnette)

04 84 76 94 00

LES ATELIERS DU C.I.V.

Couture : tous les lundis de 13h30 à 16h30 – Salle Gérard Philippe

Lecture : le premier mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30 – Centre Jean Vilar

Informatique : tous les mardis de 14h à 17h – Centre Jean Vilar

Peinture : tous les mardis de 14h à 17h (hors vacances scolaires) – Salle Maggie Carlevan

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



C'est une Martelière acidulée, couleur miel, que la commission communication du CIV vous propose pour annoncer le printemps. A Arles intra-muros, on dit que la Féria de Pâques est le point de départ d'une saison estivale qui va réveiller la ville. A Raphèle, c'est la mise en eau pour arroser nos prairies qui marque le début de la belle saison, celle que nous attendons avec impatience, celle où les prés vont verdier puis pousser pour nous offrir le décor haut en couleur qui va nous accompagner tout l'été.

La vie du CIV est ponctuée de manifestations pour animer le village, bien agréable mission en réalité qui ne peut se réaliser sans un minimum d'encadrement. A l'instar d'une ruche, une association a besoin en priorité d'« ouvrier(e)(s) », que l'on nommera ici bénévoles chaque année reconduits ou renouvelés à l'issue d'une Assemblée Générale. La nôtre a eu lieu le 20/01. Cette démarche obligatoire est un événement primordial dans la vie d'une association ; elle définit le cadre de son fonctionnement un peu comme les alvéoles de notre ruche (chacun sa place). Vous avez été nombreux à répondre présent et cela a été l'occasion d'un moment d'échange privilégié entre Raphélois. Tout le Conseil d'Administration se joint à moi pour vous remercier vivement d'avoir été là.

La commission animation du CIV, pour fêter le printemps, œuvre pour vous offrir son traditionnel Marché aux Fleurs le 23 avril prochain toujours aussi apprécié car bien souvent le premier d'une longue série dans le pays d'Arles. Si la météo nous

accompagne, il nous promet encore une fois une bien belle animation place des Micocouliers.

La commission urbanisme poursuit inlassablement ses actions pour veiller, faute d'accompagner, sur l'évolution du village. Moins visible, elle n'échappe pas aux travaux de la ruche, loin s'en faut ! Nous tentons de communiquer régulièrement nos observations et nos inquiétudes auprès des instances en responsabilités. Ainsi nos dernières démarches nous ont permis de rencontrer M. le Maire le 5 janvier dernier, avec l'espoir que l'édile nous aiderait à obtenir des réponses qui n'arrivaient pas. Un document regroupant nos interrogations lui a été remis au préalable afin de préparer au mieux cet entretien, et de l'informer que les retours de ce rendez-vous seraient communiqués par voie de presse aux habitants.

L'exposé de cette démarche fait l'objet de la page Urbanisme de cette Martelière.

Vous trouverez également un article sur le rôle et les responsabilités d'une ASL (Association Syndicale Libre). A l'heure où les lotissements touchent à leur fin et que pour la plupart, ces associations prendront le relais des lotisseurs, il nous a semblé opportun de donner aux nouveaux propriétaires les informations nécessaires pour s'acquitter de cette démarche en toute connaissance de cause.

Pour finir sur notre colonie d'abeilles, ne cherchez pas la reine ; il n'y en a pas, plus replet que les ouvrières, elle ne travaille pas, ne sort jamais, se contente de pondre environ 2.000 œufs par jour et se fait entretenir. Elle n'a aucun intérêt dans notre ruche ! 🐝



Christine Moschini

RETOUR SUR NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20.01.2023

Notre AG du 20.01.2023 nous a permis de vous présenter nos bilans moral, financier 2022 et prévisionnel 2023 ; bilans qui ont été adoptés. Nous remercions les Raphélois présents ce soir-là ; nous avons été heureux de les accueillir. Le compte-rendu complet ainsi que l'article du Journal « La Provence » du 02.02.2023 sont consultables sur notre site www.civraphele.fr.

Le nouveau Conseil d'Administration 2023 a été élu lors de cette AG :

ANDRE Elodie	Membre de la commission communication
BELMONTE Christiane	Membre de la commission animation
BARBOTTE Louis	Membre du Conseil d'Administration
BELTRAN Catherine	Membre de la commission communication
BERNABEU Marie-Josée	Référente de la commission animation
BERNABEU Henri	Référent de la commission animation et membre de la commission urbanisme
BERRY Louis	Membre de la commission animation et commission communication
BOMPART Marie-Rose	Membre de la commission animation
BRUN Jean-Pierre	Membre de la commission urbanisme
ESCALANTE Mathias	Membre de la commission communication
FERRIERE Philippe	Trésorier et membre de la commission urbanisme et commission animation
FREYNET Arnaud	Membre de la commission urbanisme
GARCIA Fabien	Membre de la commission urbanisme
GIRAUD Alain	Vice-Président et membre de la commission urbanisme
GUIGUE-MASSOT Nicole	Membre de la commission communication
JOSSE Marie-Pierre	Membre de la commission animation et commission communication
JUGLARET Richard	Membre de la commission urbanisme
MATTEOLI Christian	Secrétaire et membre de la commission urbanisme
MOSCHINI Christine	Présidente et référente de la commission urbanisme
MOURIER Michel	Membre de la commission urbanisme
NESTORET Dominique	Membre de la commission urbanisme
NICOD Huguette	Secrétaire adjointe et membre de la commission urbanisme et commission communication
PILETTE Steeve	Membre de la commission animation
QUAIX Michelle	Trésorière adjointe et membre de la commission animation et commission communication
QUERITET Dominique	Membre de la commission animation et commission communication et ateliers
SPERANZA Roger	Référent ateliers et membre de la commission animation et commission communication
SZMITKO Jacques	Membre du Conseil d'Administration
VALBONESI Katia	Référente de la commission communication et membre de la commission animation



RETOUR SUR NOTRE RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE MAIRE

RAPHÈLE : DES QUESTIONS, PEU DE RÉPONSES ! - Document fourni au journal « La Provence »

Voilà près de deux ans que le Comité d'Intérêt de Village ne cesse de s'inquiéter, de questionner et d'alerter tous les acteurs responsables du développement du village sur différents sujets de préoccupation pour Raphèle. Devant le manque de considération de certains et faute de réponses précises, nous avons sollicité et obtenu un rendez-vous auprès de Monsieur le Maire qui s'est tenu le 5 janvier 2023. Étaient présents à ce rendez-vous Mme ASPORD, élue à l'urbanisme, et M. QUAIX, élu de Raphèle. Pour préparer ce rendez-vous, un document qui reprenait précisément les questions que nous souhaitions aborder a été communiqué. Ce dernier informait également Monsieur le Maire que toutes les réponses seraient relayées par voie de presse.

Après plus d'un mois de délai et comme annoncé, nous communiquons les réponses que nous avons obtenues.

En effet, sur les différents problèmes soulevés ce jour-là, seuls quelques-uns ont eu un écho ; ainsi lorsque le CIV a informé Monsieur le Maire que les aménagements envisagés et préconisés par les services techniques de la ville pour sécuriser la sortie de l'école primaire A. Daudet ne seraient pas suffisants voire aggravants, il nous a annoncé sa venue sur place pour évaluer lui-même le danger d'une sortie d'école sur une départementale. **A ce jour, aucun retour sur cette visite (malgré un indéniable danger)** si tant est qu'elle ait eu lieu.

Lorsque le CIV a de nouveau insisté sur le fait qu'un entretien plus fréquent et plus efficace des fossés et des buses du réseau pluvial limiterait le risque d'inondation du village, Mme ASPORD nous a indiqué qu'à l'avenir il serait programmé trois fois par an. **Enfin !** Un calendrier de ces interventions préventives serait bienvenu, sachant qu'en période d'arrosage, cet entretien est impossible à réaliser.

Lorsque le CIV a interrogé Monsieur le Maire sur les travaux de déboufrage des passages sous la voie rapide RN 113 pour faciliter l'évacuation de l'eau de pluie vers les marais de Meyranne, initialement prévus dernier trimestre 2022, Monsieur le Maire nous a appris que ces travaux ont été reportés en février 2023. Au jour de la rédaction de ce communiqué, **il n'y a pas l'ombre d'un début de tâche.**

Lorsque le CIV interroge encore une fois sur la conception du bassin tampon du Clos des Paluns qui nous inquiète au plus haut point quant à la sécurité et au risque d'un éventuel impact sur la nappe phréatique, Mme ASPORD nous répond par écrit que toutes les vérifications ont été réalisées et que ce bassin, même si différent de la

déclaration initiale, **ne révèle aucune non-conformité au titre de la réglementation en vigueur, que son entretien est et restera de la responsabilité du lotisseur puis de l'Association Syndicale Libre lorsqu'elle sera créée jusqu'au moment de son intégration dans le domaine public.** Le CIV persiste à mettre en garde : cette conformité théorique n'exonère pas cet ouvrage, comme tous ceux conçus de la même façon, d'une réelle dangerosité, d'où les préconisations initiales aux lotisseurs. **Qui sera responsable de sa sécurité à l'avenir ?** Mettre en avant un N° d'Article sera-t-il suffisant ? Ce qui est sûr, c'est que nul ne pourra dire : « on ne savait pas ! ». Pour aller au bout de sa démarche de mise en garde, le CIV informera prochainement les nouveaux propriétaires des responsabilités qui incombent à une ASL pour qu'ils puissent les créer en toute connaissance de cause.

Pour tous les autres motifs abordés lors de cet entretien, à savoir :

- Suivi de l'avancement des travaux et respect des contraintes réglementaires des nouveaux lotissements par les services techniques de la ville : **pas de réponse.**
- Exigence quant à l'entretien et la sécurité des lotissements qui ne dépendent pas encore des services municipaux : **pas de réponse.**
- Remise en état d'un fossé maître détérioré pendant les travaux d'un des lotissements, ce qui a déjà occasionné l'inondation d'un riverain : **pas de réponse.**
- Absence d'essai sur le réseau d'arrosage avant la signature des certificats de conformité : **pas de réponse.**
- Refus d'aménagements sommaires pour améliorer le fonctionnement et la sécurité de la déchetterie par l'ACCM : **pas de réponse.**

Tous ces silences assourdissants donnent matière à inquiétude et à incompréhension aux administrés que nous sommes !

Quand on sait que **le coût de tous ces manquements dépend** aujourd'hui de la responsabilité des lotisseurs ou des Associations Syndicales Libres (groupements des nouveaux propriétaires), **et qu'il incombera** tôt ou tard à **la municipalité ou à l'ACCM** et donc par voie de conséquence aux contribuables arlésiens, pourquoi dans ce cas, ne pas intervenir en amont et exiger que les lotissements soient terminés et restitués en excellent état.

Encore une question qui restera **sans réponse !**

Mise à jour des informations ci-dessus : le CIV fait le point sur certaines avancées...

Depuis la rédaction de ce document (début février), certaines actions ont été entreprises.

Ainsi, la Sous-Préfecture nous a informés que les passages sous la RN 113 avaient été nettoyés.

De la même façon, les ouvrages SNCF qui se trouvent juste avant ces passages ont bénéficié d'un décrassage.

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule ; dans la foulée, l'élu nous informe que le fossé maître entre la boulangerie de Mr Pellat et le Chemin du Village était faucardé par les services de la ville.

Dire notre satisfaction à ce moment-là est un euphémisme ! Il aura fallu des années pour que ces travaux, pourtant essentiels pour le village, soient réalisés.

Sans boudier notre plaisir, il y a malheureusement un bémol à ces annonces.

Ainsi, seules les buses qui traversent la RN 113 ont fait peau neuve, mais en face du fossé (Chemin du Village), les 40 cm de terre juste devant n'ont été ni curés ni dégagés et le fossé maître fauché d'un bout à l'autre (cannier compris) a vu tous les déchets de coupe restés au fond,

avec parfois des cannes entières qui en se mettant en travers du premier pont qu'elles rencontreront interdiront très rapidement toute évacuation et anéantiront en un instant les bienfaits des travaux réalisés en aval. Le seul espoir que nous ayons à l'heure où nous vous tenons informés, c'est que les besoins ne soient pas terminés et que l'avenir nous fasse mentir...



Fossé privé



Fossé municipal

Parfois les images parlent plus que les mots...

ARTICLE JOURNAL « LA PROVENCE » DU 15.03.2023

Tous droits réservés La Provence du 15.03.2023 – Auteur/Crédit photo : Olivier Lemierre

Le comité d'intérêt de village fait part de ses inquiétudes

Le comité d'intérêt de village de Raphèle présidé par Christine Moschini s'est donné pour mission de questionner et d'alerter les responsables politiques arlésiens sur les différents sujets qui posent problème au village. Et il n'en manque pas avec la création de nouveaux lotissements qui vont faire passer la population de 3500 à 4000 habitants quand tous les logements seront construits. Face à un "certain manque de considération", le CIV a demandé et obtenu un rendez-vous avec le maire, Patrick de Carolis, le 5 janvier. Étaient également présents à cet entretien Sophie Aspod, adjointe à l'urbanisme, et Gérard Quaix, élu référent en charge de Raphèle. Préalablement à la rencontre, la CIV avait adressé aux élus les questions qu'il souhaitait aborder. "Quelques réponses ont été apportées, mais pas toutes loin de là", estiment les responsables du CIV, qui jugent utile de dresser un bilan de cette rencontre.



Selon les membres du CIV il est urgent d'intervenir pour sécuriser l'accès à l'école primaire Daudet, avec des sorties mal placées qui donnent directement sur la départementale.

/PHOTO O.L.

Sécuriser les accès à l'école Daudet

"Nous avons tout d'abord informé le maire que les aménagements envisagés par les services techniques pour sécuriser la sortie de l'école Daudet ne seraient pas suffisants, voire aggravants. Il nous a annoncé sa venue sur place pour évaluer le danger avec une sortie d'école directement sur la route départementale. À ce jour, nous n'avons eu aucun retour sur cette visite, malgré un indéniable danger, si tant est qu'elle ait eu lieu".

À leur souhait d'un entretien plus fréquent et efficace des fossés et des buses du réseau fluvial pour limiter les risques d'inondation, Sophie Asport a répondu qu'il serait programmé trois fois par an. "Enfin! Un calendrier serait le bienvenu, sachant qu'en période d'arrosage (à partir de fin mars) cet entretien est impossible".

Concernant les travaux de débouillage des passages sous la voie rapide pour faciliter l'évacuation de l'eau de pluie vers les marais de Meyranne, qui ont été programmés au dernier trimestre 2022, puis décalés en février 2023, "à ce jour pas l'ombre d'un début d'une tâche".

Les inquiétudes du CIV se portent aussi sur le bassin tampon du clos des Paluns, son impact sur la nappe phréatique, et le fait qu'il ne soit pas clôturé. "Mme Asport nous a répondu que "les vérifications ont été réalisées et ne révèlent aucune non-conformité au titre de la réglementation en vigueur, que son entretien est et restera de la responsabilité du lotisseur, puis de l'association syndicale libre (ASL) lorsqu'elle sera créée jusqu'au moment de son intégration dans le domaine public". Nous, nous persistons dans notre mise en garde. Cette conformité théorique n'exonère pas cet ouvrage, comme tous

ceux conçus de la même façon, d'une réelle dangerosité, d'où les préconisations initiales aux lotisseurs".

"Qui sera responsable de la sécurité à l'avenir? Le CIV informera les nouveaux propriétaires des responsabilités qui incombent à une ASL pour qu'ils puissent les créer en toute connaissance de cause".

Des questions sans réponse

Pour le reste des questions, elles sont à ce jour sans réponse selon le CIV. Il s'agit "du suivi de l'avancement des travaux et du respect des contraintes réglementaires des nouveaux lotissements par les services techniques de la ville. L'exigence quant à l'entretien et la sécurité des lotissements qui dépendent encore de services municipaux. De la remise en état d'un fossé détérioré pendant les travaux d'un lotissement ce qui a déjà occasionné l'inondation d'un riverain. De l'absence d'essai sur le

réseau d'arrosage avant la signature des contrats de conformité. Enfin du refus d'aménagement sommaire pour améliorer le fonctionnement et la sécurité de la déchetterie par l'ACCM".

Les membres du CIV avouent ne pas comprendre "ces silences assourdissants". "On sait que le coût de tous ces managements dépend aujourd'hui de la responsabilité des lotisseurs ou des associations syndicales libres qui regroupent les nouveaux propriétaires. Ce coût incombera tôt ou tard à la municipalité ou à l'ACCM, et donc par voie de conséquence aux contribuables arlésiens. On se demande vraiment pourquoi ne pas intervenir en amont et exiger que les lotissements soient terminés et restitués en excellent état. Le suivi du développement des lotissements laisse à désirer. On est en droit d'exiger la propreté, la sécurité et le respect des cahiers des charges", concluent les membres du bureau du CIV.

Olivier LEMIERRE

LE COMMENTAIRE DE SOPHIE ASPORD ET GÉRARD QUAIX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

"Nous essayons de faire au mieux avec l'héritage"

Sophie Asport, élue en charge de l'urbanisme, et Gérard Quaix, délégué à Raphèle, se disent bien sûr à l'écoute. "Nous avons des échanges réguliers avec le CIV sur toutes ces questions liées aux nouveaux lotissements qui sont sortis de terre ces dernières années. Les permis d'aménager ont tous été signés par l'ancienne municipalité, et nous n'aurions pas forcément fait les mêmes choix. Notamment pour le Clos Léonis, réalisé dans le parc d'une ancienne Maison de maître, qui aurait dû, selon nous, devenir le poumon vert du village. On doit faire avec, essayer de résoudre les problèmes qui se font jour avec les lotisseurs, notamment la sécurité incendie. Nous nous efforçons d'obtenir que chaque lotisseur aménage des citernes, ce qui n'était pas prévu".

Concernant le débouillage sous la voie ferrée et la voie rapide, "les travaux viennent d'être faits". Sur le bassin tampon du Clos des Paluns, Sophie Asport montre un dossier bien épais. "J'ai demandé aux services de se rapprocher de toutes les structures chargées de la sécurité de ce bassin. Un inspecteur de la DDTM



Sophie Asport et Gérard Quaix se disent attentifs. /PHOTO O.L.

est venu, il a dressé un rapport qui ne relève aucune non-conformité. Des grilles de protections ont été posées. Le temps de vidange du bassin est inférieur ou égal à 48 h, conformément aux préconisations de la DDTM. Au regard de la loi et du permis, il n'y a pas de clôture obligatoire, mais si l'ASL souhaite le clôturer, elle pourra le faire".

Gérard Quaix revient sur le sujet de la sécurisation de l'accès à l'école Daudet qu'il suit

de très près, et auquel il veut apporter des solutions provisoires, en attendant l'agrandissement du parking qui se fera sur l'emplacement du terrain de foot, "mais pas pendant cette mandature, car le coût dépasserait les 3 millions d'euros". "En attendant, nous avons informé le CIV de nos projets. Nous allons busser route de Fontvieille jusqu'au bout du lotissement, ce qui permettra de créer 8 places de parking supplémentaires. On mettra des barrières jusqu'à la sortie nord-ouest de l'école. Nous allons aussi élargir le trottoir rue Fernand Léger et nous mettrons des barrières sur toute la partie école. Nous allons aussi poser des buses devant le square, à côté de la clinique vétérinaire, ce qui permettra de créer également huit places supplémentaires, ce qui ne sera pas de trop notamment les jours de concours de boules. Pour ce qui est de la déchetterie, la route d'accès a été refaite. 1 million a été investi pour la déchetterie de Trinquetaille. Pour celle de Raphèle, les travaux d'amélioration ne pourront être réalisés tout de suite". O.L.

Notre retour sur l'article...

Reflète du document que nous avons rédigé, il reprend les thèmes que nous avons évoqués ce jour-là avec les réponses que nous avons obtenues, les réserves que nous persistons à émettre et les questions toujours en attente de réponse.

Peu de chose à rajouter qui n'a déjà été écrit, si ce n'est la confirmation de la part des élus interrogés des propos relayés dans notre document.

Nous savons aujourd'hui que Monsieur le Maire est venu à Raphèle comme il nous l'avait dit ; à l'initiative de cette démarche, nous aurions été ravis de l'apprendre en

temps et en heure. On nous confirme les aménagements prévus pour la sortie de l'école A. Daudet sur la départementale ainsi que le rétrécissement de la rue Fernand Léger.

Le CIV persiste à craindre que ces choix aggravent le risque. Aménager la sortie sur la D 33, ce n'est plus subir cette troisième sortie (qui n'est plus obligatoire), c'est la cautionner ; et réduire la rue Fernand Léger sans modifier les flux est une incohérence totale même si provisoire, quand on sait déjà que ce provisoire-là est fait pour durer !

Deux annonces supplémentaires cependant :

- Le busage du fossé devant le square A. Lanfranchi permettra la création de huit places de parking supplémentaires ce qui déléstera le parking de l'école, notamment les jours de concours au boulodrome.
- Même si hors sujet, puisque ce n'était pas notre

question, nous apprenons également que la déchetterie attendra pour bénéficier d'un développement. Nous en concluons que même les petits aménagements demandés par M. Quaix ne seront pas d'actualité.

Pour ce numéro, nous avons donné la priorité de l'information à cet entretien avec Monsieur le Maire ainsi qu'à l'article sur les Associations Syndicales Libres (ASL) ci-dessous, information qu'il est important de diffuser pour les nouveaux propriétaires afin qu'ils soient parfaitement informés de leurs rôles et responsabilités.



LOTISSEMENT : QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL)

Le plus souvent, l'aménagement d'un lotissement engendre la création d'équipements collectifs tels que voies, trottoirs, réseaux, etc. Le lotissement achevé, le problème de leur gestion, et en particulier de leur entretien, se pose très régulièrement aux communes. Ces équipements sont le plus souvent transférés aux communes mais pas forcément immédiatement lors de l'achèvement du lotissement.

Le Code de l'Urbanisme impose que le sort des voies et espaces communs soit réglé dès le dépôt de la demande de permis d'aménager (art. R 442-7 et R 442-8 du Code de l'Urbanisme) :

- soit le lotisseur a conclu avec la commune une convention prévoyant le transfert dans leur domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés ;

- soit le lotisseur s'engage à constituer une Association Syndicale Libre (ASL) des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs ;

- soit ils sont destinés à être attribués en propriété aux acquéreurs de lots.

La plupart du temps, le lotisseur choisit la constitution d'une ASL.

L'ASL se forme par le consentement unanime des propriétaires intéressés, constaté par écrit. Cet écrit, s'il n'est pas donné dans l'acte constitutif de l'association, peut résulter d'un acte spécial authentique. En principe, l'ASL n'a pas d'existence propre tant que le consentement unanime de tous les propriétaires n'a pas été recueilli par écrit -comme l'énonce l'article 7 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004, « Les associations syndicales libres se forment par le consentement unanime des propriétaires intéressés, constaté par écrit »-.

Il faut savoir que l'écrit ainsi exigé ne prend que

très rarement la forme d'un document unique sur lequel apparaîtraient le nom de chaque propriétaire et son accord pour accepter de faire partie de l'association syndicale et, par voie de conséquence, en reconnaître l'existence.

En pratique, cet accord est donné implicitement par le biais de la signature, par le futur propriétaire, de l'acte d'achat de sa parcelle, lequel fait référence à l'ASL et à l'obligation de respecter ses statuts et son cahier des charges. La jurisprudence valide ce type de procédé.

Par conséquent, en règle générale, l'acte notarié d'acquisition prévoit l'adhésion de l'acquéreur à l'ASL ; et c'est ainsi que la signature de l'acte authentique suffit pour conférer la qualité de membre à l'acquéreur d'un lot inclus dans une ASL.

Ci-après exemple d'extraits d'un acte notarié d'acquisition :

«...**ADHESION A L'ASSOCIATION SYNDICALE**
...Le premier acquéreur du lotissement sera le représentant provisoire de l'Association Syndicale.
En outre, et par le seul fait des présentes, l'**ACQUEREUR** sera de plein droit et obligatoirement membre de l'Association Syndicale.

VOIRIE – OUVRAGES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT

Il est ici indiqué que la voirie, les ouvrages et espaces communs du lotissement resteront la propriété du **LOTISSEUR** pour être ultérieurement cédés à titre gratuit par lui à l'Association Syndicale.

Etant entendu que :

L'**ACQUEREUR** aux présentes, en sa qualité de futur membre de cette association par le seul fait des présentes, donne dès à présent et à titre irrévocable, son consentement exprès à cette cession.

... » : Extraits acte d'acquisition d'un lot du lotissement « Le Clos des Missounenques » décembre 2010

Le C.I.V., par le biais de cet article, souhaite alerter les acquéreurs dans les lotissements sur ces ASL et leur préciser quelques informations utiles :

Tout d'abord, un point important : le lotisseur est responsable de la gestion et de l'entretien des parties communes tant que l'ASL n'est pas constituée ; il s'en trouve déchargé une fois celle-ci constituée et la cession actée.

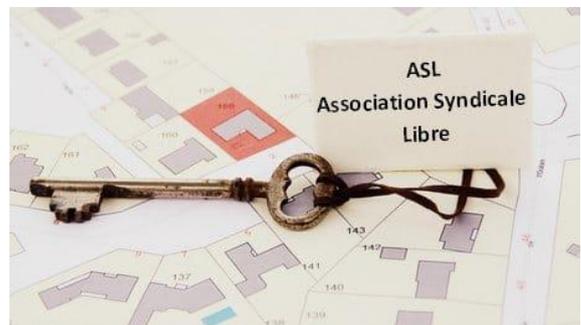
- **Création** : les ASL regroupent les propriétaires fonciers d'un lotissement ou d'un ensemble immobilier, qui sont tacitement membres de celles-ci. La création d'une ASL doit être formalisée par des statuts et un règlement intérieur, déposés à la préfecture de la commune concernée.
- **Objet** : l'objet d'une ASL est de gérer et d'entretenir des parties communes, c'est-à-dire des espaces et équipements collectifs (espaces verts, voiries, éclairage public, etc.) qui ne relèvent pas de la responsabilité individuelle des propriétaires fonciers. Les ASL peuvent également avoir d'autres missions, comme l'organisation d'activités culturelles ou sportives, la défense des intérêts des propriétaires fonciers, etc.
- **Fonctionnement** : les ASL sont dirigées par un conseil syndical élu par les propriétaires fonciers membres de l'association. Ce conseil syndical désigne un président et un trésorier, chargés respectivement de représenter et de gérer l'ASL. Les décisions importantes sont prises en assemblée générale des membres de l'ASL, réunie au moins une fois par an.
- **Financement** : les ASL sont financées par les cotisations des propriétaires fonciers membres de l'association, qui sont réparties en fonction de la surface de leur propriété. Les ASL peuvent également percevoir des subventions de la part de la commune ou d'autres organismes publics ou privés, pour financer des travaux ou des projets spécifiques.

• **Responsabilités** : les ASL ont plusieurs responsabilités en matière d'urbanisme, notamment celle d'assurer l'entretien et la maintenance des parties communes, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur. Les ASL peuvent également être amenées à participer à des projets d'aménagement urbain, en concertation avec la commune et d'autres acteurs locaux.

Une fois le lotissement achevé, si les équipements collectifs sont gérés par une association syndicale, il appartient à cette association de demander la reprise par la commune. Bien sûr, la commune ne reprendra pas lesdits équipements s'ils sont dégradés ou non conformes. Une étude de vérification et conformité sera donc réalisée avant toute reprise éventuelle. Cette cession à l'amiable et à titre gratuit fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Une fois la cession réalisée -celle-ci peut prendre plusieurs années-, l'ASL peut être dissolue, dissolution qui devra être déclarée en préfecture.

En résumé, les associations syndicales libres ont un rôle important dans la gestion et l'entretien des parties communes d'un lotissement ou d'un ensemble immobilier. Cette mission peut être longue dans la durée ! Il est donc nécessaire que vous soyez informés !
Renseignez-vous auprès de votre lotisseur et de votre Notaire !



BULLETIN D'ADHÉSION FAMILIAL OU DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION
À renvoyer au C.I.V. – 5 impasse de l'Arlésienne - 13280 RAPHÈLE

NOM : **Prénom** :

N° et Rue : **Code Postal** : **Localité** :

Téléphone : **Email** :

Nombre de personnes dans le foyer :

Participation à des ateliers :

(Indiquer les ateliers auxquels participe le foyer)

En validant cette adhésion, j'autorise le C.I.V. Raphèle Avenir à conserver mes coordonnées dans leurs fichiers informatiques sans limitation de temps.

Cotisation : 10 euros (minimum) par famille pour 2023

Favorisez les règlements par chèque à l'ordre de : CIV Raphèle Avenir

BIENVENUE À « LA RAPHÉLOISE »...



C'est Leila, souriante et accueillante, qui nous reçoit dans la boulangerie, « La Raphéloise », située 32 Route de la Crau, non loin de la place des Micocouliers. Leila et Nicolas Noto, son mari, exploitent cette boulangerie depuis environ 7 ans.

Revenons en 2016, Nicolas et Leila ont 23 ans. Nicolas est pâtissier de formation, Leila est responsable de magasin en téléphonie mobile. Eu égard à leurs expériences respectives, ils ont le projet de reprendre une boulangerie. Mais voilà, Nicolas est Raphélois d'origine -il est le petit-fils de Nanou Lapeyre, bien connue à Raphèle- et il rêve de s'installer dans son village.

C'est alors que la famille Carthonnet décide de vendre sa boulangerie. Nicolas et Leila, malgré leur jeune âge, saisissent l'opportunité et en mai 2016, ils ouvrent leur boulangerie, La Raphéloise.

Si au départ, ils ont surtout cherché à se développer dans le village, rapidement ils ont souhaité voir un peu plus large. C'est ainsi que durant 3 ans ils ont été présents sur le marché du samedi à Arles, et qu'actuellement ils approvisionnent en pâtisserie une dizaine de restaurants Arlésiens ou des Alpilles.

C'est grâce à ses pâtisseries que Nicolas a fait sa renommée et notamment grâce à son millefeuille pour lequel les clients viennent de loin. Mais jeunesse oblige, Leila s'est aussi tournée vers les réseaux sociaux, Facebook et Snapchat, pour montrer les spécialités du jour, au moyen de photos réalistes et très appétissantes de sa vitrine ou pour présenter de nouveaux produits, comme le cookie bueno nutella, qui récemment, a fait un tabac et est encore très prisé.

Pour fabriquer son pain et ses pâtisseries, Nicolas s'approvisionne en farine auprès d'une petite minoterie, la Minoterie de Trièves basée dans l'Isère : « Ce moulin familial, moderne, avec un savoir-faire traditionnel, transmis depuis 4 générations, produit des farines locales, de montagne, bio et label rouge* ». Par ailleurs,

tous les produits, type quiches, mini tartes ou autres produits cuisinés sont réalisés avec des produits frais.

Et n'oublions pas, leur dernière innovation, le camion « Pizza chez Noto ». De la boulangerie/pâtisserie à la pizza, il n'y a qu'un pas. Nicolas fort de ses racines siciliennes y pensait un peu, mais c'est une annonce de vente d'un camion à pizza d'occasion, dénichée par Leila, qui a allumé la flamme. La période s'y prêtait, puisque les propriétaires du pizza-truck de la place des Micocouliers partaient en retraite. Et voilà pourquoi depuis 2021, la pizzeria ambulante de Nicolas et Leila trône à côté du terrain de boules, tous les soirs de la semaine, sauf le lundi. C'est là que Nicolas prend un immense plaisir à travailler avec attention ses sauces, avec de bons ingrédients, pour préparer de délicieuses pizzas qui font le régal de ses clients.

Si la clientèle de la boulangerie est très variée, les jeunes y ont une place importante du fait de la relation privilégiée que Leila et sa vendeuse entretiennent avec eux grâce aux réseaux sociaux.

Inutile de demander à Leila s'ils ont des activités sportives ou associatives ; ils travaillent tous les deux plus de 60 h par semaine. Ils ont par ailleurs trois employés et bénéficient en plus de l'aide de leurs parents, toujours disponibles quand ils ont besoin d'eux.

La Raphéloise est impactée par la hausse des matières premières comme beaucoup d'entre nous, professionnels et particuliers ; cependant pour l'électricité, elle bénéficie d'un bouclier énergétique tarif bleu, qui lui permet de subir une augmentation maximale de 15 %, contrairement à d'autres confrères pour qui l'addition est beaucoup plus élevée.

S'ils considèrent que l'arrivée de nouveaux habitants apporte de la fraîcheur au village, Nicolas et Leila regrettent que certains services comme la banque ou la Poste ne fonctionnent qu'à moitié. Leila déplore aussi le manque d'activités pour les jeunes.

Toutefois, Nicolas et Leila habitent Raphèle et estiment que le village bénéficie de nombreux commerces et qu'il y fait bon vivre. Nous leur souhaitons une bonne continuation et remercions Leila pour son amabilité permanente.

* Source site Web de la minoterie de Trièves



LIEU-DIT BALARIN... UNE BOULANGERIE... « L'INSOLITE »

Jean-Michel BLANC est boulanger à Balarin depuis deux ans. Il est aidé de son épouse qui vient au magasin le matin et le week-end, d'une vendeuse et de son beau-fils de 19 ans, pâtissier de formation (CAP), et en formation en alternance en boulangerie.

Monsieur Blanc habite Fourques où il s'investit dans le village en tant que président du club de football, depuis 4 ans.

Agé aujourd'hui de 50 ans, il s'est reconverti, il y a quelques années, puisqu'il était chauffeur-livreur.

C'est par la vente de macarons sur le marché qu'il a commencé dans le métier.

Puis, à 45 ans, il a suivi une formation à Nîmes et a obtenu son CAP de boulangerie en un an, au lieu de deux ans, nécessaires habituellement.

Selon lui, la pâtisserie requiert beaucoup plus de technique que la boulangerie.

Monsieur BLANC, qui a 3 enfants, a choisi Balarin, parce que sa famille y avait des attaches. Son épouse est originaire de Moulès, elle y a gardé des connaissances de jeunesse et elle connaissait bien la boulangerie puisque ses parents s'y servaient. Par ailleurs, il a lui-même de la famille à Pont de Crau et à Gimeaux.



Les spécialités de la maison sont la « fougasse de la Crau » et la « baguette tradition » qui font les délices du restaurant Arlésien le « Waux-Hall » ainsi que d'autres bars et alimentations, que Monsieur BLANC fournit.

Il fabrique aussi 10 pains « solidaires » par jour au prix de 1,80 €, mais les clients peuvent donner plus s'ils le souhaitent, ce pour aider le boulanger à régler ses factures d'électricité qui sont passées de 800 € à 1.800 € par mois. Il essaie aussi de faire des économies d'électricité, en cuisant ses pains aux heures creuses et en adaptant son façonnage à ses horaires de cuisson ; ce qui l'oblige à

commencer ses journées à 2h30 du matin et à ne dormir que 5 heures par nuit.

Plus globalement, il déplore qu'à Balarin, il y ait fréquemment des problèmes de coupure d'électricité et que la fibre s'arrête sur la 113 et n'arrive pas jusqu'aux maisons du quartier.

Notre boulanger a une bonne clientèle agréable et fidèle qui vient de Raphèle, Moulès et Pont de Crau, mais aussi de Mas-Thibert, d'Arles ou de Saint Martin de Crau.

Il est satisfait de son nouveau métier et très heureux lorsqu'on lui fait des compliments sur sa fabrication.

RETOUR SUR « LA RAPHÉLOISE » (course pédestre du 11.11.2022)



Il y a quelques mois se déroulait sur Raphèle la course pédestre « La Raphéloise » organisée par le Stade Olympique Arlésien (S.O.A). Près de 300 participants ont couru 5 kms ou 10 kms sur un parcours urbain.

Sur le 10 kms, c'est un Saint-Gillois qui est arrivé en tête ; chez les dames, une salonaise.

Sur le 5 kms, les vainqueurs étaient un Valréassien et une Beaucairoise.

Les Raphélois et Raphéloises, nombreux, se sont aussi bien classés. Citons Sébastien M., Thierry J. et Christophe G. qui s'entraînent régulièrement.

L'année prochaine, cette course sera qualificative pour le Championnat de France, ce qui n'a pu être possible cette année, cette édition étant une nouvelle épreuve.

Revenons à Sébastien, 41 ans, qui habite Raphèle depuis l'âge de 13 ans. Il a terminé 9^{ème} de la course.

Sébastien est au Stade Olympique Arlésien depuis 3 ans après avoir abandonné le foot. Il s'entraîne au club deux fois par semaine sur 15 kms. Tous les jours, il arpente rues et chemins de Raphèle pour de plus petits footings. En 2022, il a réalisé plusieurs courses : Nice, Arles, Le Grau du Roi, La Grande Motte, Bellegarde, Beaucaire et bien d'autres encore. La course à pied est devenue pour lui une passion. Il a de nombreux projets au niveau départemental et régional.

A noter qu'il a été remis une récompense aux trois premiers Raphélois, dont fait partie Sébastien en tant que premier.

L'ambiance du Stade Olympique Arlésien, amicale et solidaire entre les coureurs, lui convient parfaitement.

Enfin, Sébastien s'est dernièrement qualifié pour les finales des 10 kms qui ont lieu le 26 mars à Paris, dans la banlieue d'Argenteuil.

Bravo! à nos Raphélois...



UNE INFO À VOUS COMMUNIQUER...

RAPHÈLE – MOULÈS : DES PERMANENCES DE GENDARMERIE AU PLUS PRÈS DES ARLÉSIENS

Raphélois et Moulésiens peuvent désormais déposer plainte directement dans leur village.



Depuis le mardi 7 mars 2023, les gendarmes de la compagnie d'Arles tiennent des permanences tous les **mardis à Raphèle** et tous les **jeudis à**

Moulès. Une idée du commandant Florian Gerbal pour renforcer la proximité avec la population : « *Le territoire d'Arles est très étendu, donc l'objectif est de se rapprocher des habitants, notamment dans les villages, justifie le patron de la gendarmerie d'Arles. 4.000 Arlésiens vivent à*

Raphèle et Moulès : ces permanences permettront à ceux d'entre eux pour qui il est compliqué de venir jusqu'à Arles de déposer une plainte, répondre à une convocation où se renseigner sur nos dispositifs de vigilance et de protection. » ; et Florian Gerbal de préciser qu'il ne s'agit pas d'un dispositif de répression, mais de mise à « *disposition de la population* ».

Concrètement, deux gendarmes reçoivent sans rendez-vous et en toute confidentialité à **Raphèle le mardi de 8h30 à 11h30 dans le local du garde-champêtre (à côté de La Poste)** et à **Moulès le jeudi de 8h30 à 11h30 à la Mairie Annexe**. Un bilan sera fait au début de l'été pour savoir si le dispositif sera reconduit, voire étendu à d'autres villages et hameaux de la commune.

Source : site web Arles Info : <https://www.arles-info.fr> : article publié par Romain Vauzelle le lundi 6 mars 2023

Photo : Philippe Pralraud – Ville d'Arles

ERRATUM Martelière 119



Une erreur s'est glissée dans notre article « *UNE DERNIÈRE INFO À VOUS COMMUNIQUER...* ».

Les horaires des séances « *Bouger Âgé* » sont le vendredi de 8h45 à 10h45 et non de 9h45 à 11h45.

ACTUS ANIMATIONS DU C.I.V.



Après notre traditionnel Marché de Noël, dernière manifestation 2022, et notre première animation 2023, une conférence rondement menée par M. Claude Suc, « Par les yeux de Vincent, une lecture des tableaux de Van Gogh à travers l'astronomie », **voici notre calendrier animations 2023 :**

- **Le 23 avril : Marché aux Fleurs** sur la place des Micocouliers,
- **Le 19 mai : Concert Flamenco** dans l'Eglise de Raphèle,
- **Le 30 juin : Après-midi « Nos adhérents ont du talent »** à la salle G. Philipe et **Marché Paysan** en nocturne sur la place des Micocouliers,
- **Les 18 & 19 novembre : Marché de Noël.**

« Nos adhérents ont du talent », une animation pour mettre à l'honneur nos adhérents qui ont des « mains en or » dans le domaine des loisirs -dessin, peinture, couture, patchwork, crochet, broderie, loisirs créatifs, poterie, bricolage, photographie...(liste non exhaustive)- et qui ont envie de montrer leur talent. Si tel est le cas, manifestez-vous rapidement auprès de Mme Marie-Jo BERNABEU, notre référente animation au [06.62.57.37.95](tel:06.62.57.37.95). Nous avons besoin de savoir si vous êtes intéressé(e)... Ce sont vos retours qui détermineront la réalisation ou non de cette animation !



Un rendez-vous lecture, ça vous dit ?

Le C.I.V. vous propose un **atelier lecture** ouvert à tous, animé par Mme Dominique QUERITET, le premier mardi de chaque mois de 9h30 à 11h30 (prochain rendez-vous le 4 avril), au Centre Jean Vilar.

Au programme, ECHANGE, PARTAGE ET CONVIVIALITE autour de livres qui vous ont marqué, ou pas..., de poèmes que vous aimeriez lire, d'articles de magazines ou de journaux qui ouvrent à discussion... Dominique vous donne l'occasion de débattre, de donner votre sentiment, de partager vos lectures, de connaître et faire connaître divers auteurs, différents styles... Pour tous renseignements, rendez-vous lors de l'atelier !

Le C.I.V. vous propose un **atelier peinture autodidacte** ouvert à des artistes peintres confirmés ou amateurs, à des personnes ayant déjà une petite expérience dans la pratique de la peinture (peu importe la technique) ou du dessin. Cet atelier artistes. Ces rencontres, empreintes de de **14h à 17h** (sauf pendant les vacances scolaires) à la salle Maggie Carlevan (ancien foyer Croizat). Pour tous renseignements, venez nous rendre visite !



LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT



Le 4 février dernier, l'école de danse Raphéloise « **Art Singulier** » a participé au Concours Régional organisé par la Confédération Nationale de Danse au Palais des Congrès de Marseille. Voici les résultats :

- Le groupe jeunes adultes : 1er prix et une sélection au Concours National qui aura lieu à Angers du 17 au 20 mai.

- Le duo de Gabrielle & Léa : 1er prix et une sélection au Concours National d'Angers.
- Le duo de Maélys & Mathieu : 1er prix
- Le duo d'Olivia & Madison : 1er prix
- Le solo de Lara : 1er prix à l'unanimité et une sélection au Concours National qui aura lieu à Angers du 17 au 20 mai.
- Le solo de Madison : 1er prix à l'unanimité et une sélection au Concours National d'Angers.
- Le solo d'Olivia : 2ème prix
- Le solo de Lucie : 3ème prix

Ce n'est pas tout ! Après ce brillant palmarès, les 24 et 25 février, l'école de danse a, cette fois-ci, participé aux regards chorégraphiques départementaux organisés par la Fédération Française de Danse.

A l'issue de ce concours sélectif, les 4 groupes présentés (enfants, adolescents, jeunes adultes et intergénération) se sont qualifiés pour la prochaine étape : les regards chorégraphiques régionaux qui auront lieu du 27 au 30 avril prochain à Martigues.

Un grand bravo aux danseurs ainsi qu'à la chorégraphe Laura CROS ! Nous leur souhaitons beaucoup de réussite pour la suite en espérant une qualification aux Nationales de la Fédération Française de Danse cette année encore !



Renseignements : 06.65.11.88.28

L'ASSOCIATION LE RÊVE DU PHENIX
ORGANISE LA :
2^{ème} édition de la

JOURNÉE PIN'UP

CETTE JOURNÉE REMPLIE DE FÉMINITÉ SE DÉROULERA LE DIMANCHE 26 MARS 2023

Centre Jean Vilar/RAPHELE
Renseignements : 06.28.53.26.95



Week-End TANGO
Par Arles Tanguedia

Les 1 et 2 avril 2023

Salle Polyvalente
Route de la Corse - MOULÈS

Renseignements : 06.21.88.84.54 (Francis)
<https://www.arles-tanguedia.org>

Organise un :

VIDE COMMODE D'ARLÉSIENNE

Le Dimanche 16 Avril 2023
De 9h à 17h30
Centre Jean Vilar/RAPHELE

Tombola
Buvette et restauration rapide sur place
Renseignements : 06.67.02.46.71

COURSE AU PLAN
RAPHELE
ARÈNES P. PLANTEVIN

DIMANCHE 2 AVRIL 2023
16H00

CLUB TAURIN
RAPHÉLOIS

Organisent :

- une soirée carnaval, animée par le DJ. MIKA, le 25 mars
- une soirée blind test en mai

A la salle Gérard Philippe

- le traditionnel vide grenier du Lundi de Pentecôte, le 19 mai (réservations : Chantal : 06.62.12.42.65)

Sur la place des Micocouliers

AMICALE
des Écoles Lotoises de Raphèle

- Carnaval des écoles avec spectacle le 14 avril à partir de 16h30
- Vide grenier le 8 mai sur la place des Micocouliers
- Loto le 14 mai après-midi dans la cour de l'école primaire Alphonse Daudet
- Hermesse le 1^{er} juillet dans les arènes



Verte Plume éditions, la maison d'édition jeunesse associative du pays d'Arles, vous propose désormais des rendez-vous **portes ouvertes**, au bureau de Raphèle-les-Arles (route de la Crau en bordure de la D453) tous les **2^{èmes} samedis du mois de 11 h à 18 h 30**. Venez découvrir la soixantaine de titres de nos collections jeunesse (ateliers créatifs thématiques gratuits pour les enfants)... Prochains rendez-vous portes ouvertes du printemps 2023 : le samedi **8 avril** / le samedi **13 mai** / le samedi **10 juin**

Vous souhaitez devenir adhérent bienfaiteur de l'association Verte Plume éditions (25 € l'année) et recevoir ainsi gratuitement notre petite gazette trimestrielle destinée aux enfants entre 4 et 8 ans ? Téléchargez le formulaire d'adhésion directement sur la page d'accueil de notre site www.verteplumeeditions.com ou contactez-nous par mail verteplumeeditions@gmail.fr ou par ☎ au **06.30.02.78.65**.

NOUS VOUS PRÉSENTONS... « PASSION SÉVILLANE »

L'Association "Passion Sévillane" est une association loi 1901 qui a pour objectif de **mettre en valeur la culture Espagnole par le chant et la danse**. Elle a organisé récemment un concert flamenco, salle Gérard Philipe qui a eu un grand succès. Marie-Josée Bernabeu, qui en est la Présidente, a bien voulu répondre à nos questions :

CIV : Qui a créé l'association et quand ?

MJB : Elle a été créée en 1995 par Fernand Molina, et j'en ai pris la Présidence en 2015.

CIV : Vous faites de la danse, mais pas uniquement ?

MJB : Il y a des cours de chorale et de danse. Mais, auparavant, il y avait aussi des cours de langue espagnole, cours de guitare et cours de flamenco.

CIV : Quelle est l'importance de l'association ?

MJB : L'Association compte une trentaine d'adhérents. Elle s'associe souvent à d'autres associations pour organiser des manifestations ou animations, telles que le Club des Andalouses, Arles Jerez (club de jumelage) ou le Club Béas-Ségura de Fontvieille.

CIV : Quels sont vos horaires de cours ? Où ?

MJB : le lundi de 18h à 19h pour la danse, et le mardi de 18h30 à 20h pour la chorale, le tout à la salle Maggie Carlevan (ancien foyer Croizat).

CIV : Pour la chorale, faut-il savoir parler espagnol ?

MJB : Non pas nécessairement car beaucoup utilisent la phonétique pour chanter.

CIV : Qui est votre professeur de chant ?

MJB : Notre professeur s'appelle Antoine Rodriguez. Il n'est pas à proprement parlé professeur de chant,

mais il est guitariste et il a fait le conservatoire en tant que trompettiste. Il est donc très qualifié pour nous accompagner et il le fait depuis 3 ans.

CIV : Est-ce que vous êtes souvent sollicités pour chanter ?

MJB : Oui, il existe peu de chorales espagnoles, qui chantent dans les églises ; aussi notre chorale est assez souvent demandée pour des messes de mariage. Elle intervient régulièrement au cours de messes de férias. Elle chante, notamment, chaque année lors la messe de la Féria de Pâques qui a lieu à l'église des Frères Prêcheurs. Elle est aussi intervenue lors de férias à Alès, et il lui arrive de chanter pour animer les repas de la bodega des Andalouses lors de la Féria du Riz.

CIV : Et comment se passent vos cours de danse sévillane ?

Ce ne sont pas à proprement dit des cours. La danse s'adresse aux initiés qui savent déjà danser la sévillane, et se retrouvent pour s'entraîner et ne pas oublier les pas. C'est, en conséquence, moi qui assure les cours et mets la musique.

CIV : Comment faites-vous participer les Raphélois ?

MJB : Nous organisons chaque année une soirée à la salle Gérard Philipe, comme la soirée Flamenco qui a eu lieu le 18 février dernier et au cours de laquelle se produisait un groupe composé d'un guitariste, d'une chanteuse et d'une danseuse, tous trois bien connus par les adeptes du Flamenco. Par ailleurs, tous ceux qui veulent nous rejoindre, sont les bienvenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler le 06.62.57.37.95



Soirée Flamenco du 18 février dernier

C'est dans une ambiance d'extrême sensibilité et de partage, que Clara TUDELA (au centre), par l'intensité et le caractère unique de sa voix, et Gregorio IBOR-SANCHEZ (à gauche), guitariste et compositeur, ont exprimé leur émotion intense et leur virtuosité sur scène. N'oublions pas Natalia DEL PALACIO (à droite à côté de Clara), danseuse, chorégraphe, concertiste de castagnettes, qui a illuminé la scène et émerveillé le public !

À PROPOS DES ABEILLES ET DU MIEL

L'histoire du miel

De la nuit des temps jusqu'à aujourd'hui...

Le terme « miel » qui est apparu dans la langue au Xe siècle, vient du latin mel. L'abeille est apparue sur Terre il y a environ 80 millions d'années. Nos ancêtres récoltaient déjà le miel sur les troncs d'arbres, dans de petites fosses dans le sol ou sous la roche à la Préhistoire. La récolte du miel a longtemps été destructrice puisque qu'elle correspondait à la mort de la colonie ou à sa délocalisation.

Durant l'Antiquité et le Moyen-Âge, le miel sauvage était aussi consommé. Il était utilisé comme confiserie et comme remède. En effet, des peintures prouvent qu'on le consommait également à cette époque.



Ce n'est qu'à partir de l'invention du microscope au XVIIe siècle qu'on a pu s'intéresser à ce phénomène

naturel. L'homme a fini par en maîtriser la production à partir du XIXe siècle avec la domestication des abeilles.

Le miel : un trésor de la ruche avec une grande symbolique

Le miel est un aliment commun à toutes les civilisations, avec une grande portée symbolique. Le miel était notamment utilisé durant les cérémonies religieuses en Mésopotamie, pour embaumer les morts chez les Egyptiens. Selon eux, le miel serait né des larmes du dieu soleil Rê. Des hiéroglyphes découverts dans les pyramides, montrent l'importance de cet aliment dans leur quotidien. La méthode d'élevage des abeilles la plus ancienne que l'on ait pu retrouver remonte à presque 4.500 ans. Elle est exposée en Basse-Egypte, dans le temple du soleil d'Abou Ghorab. Le miel était utilisé tant en médecine, qu'en cosmétique et en cuisine. Il est perçu comme l'élixir de longue vie et le médicament des médicaments, souvent appliqué pour soigner les blessures et les coupures :



- Dans la tradition musulmane, des fleuves de miel coulent au paradis.
- Dans la tradition chrétienne, "la terre promise" est un pays où ruissellent le lait et le miel. La plupart des remèdes prodigués à l'époque étaient d'ailleurs faits à base de vin, de miel et de lait.
- En Egypte, le miel a un rôle dans le rite funéraire puisque les Egyptiens procédaient à l'embaumement des corps avec une mixture à base de miel, de cire, de propolis et de plantes pour les conserver.

Le miel était également la nourriture des dieux de l'Olympe. C'est pour cela qu'ils préparaient des biscuits au miel pour leur donner en offrande. L'un d'entre eux,

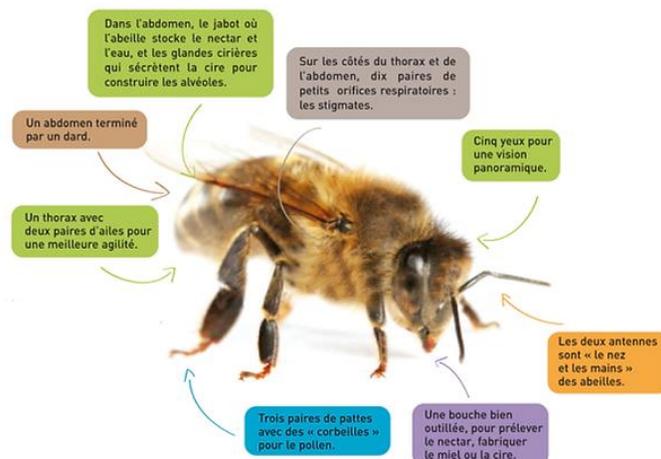
Dionysos, le fils de Zeus, a même été exclusivement nourri de miel et de lait de la chèvre Amalthée.

Chez les Mayas, les abeilles sont confiées par les Dieux. C'est d'ailleurs la base du balche, une boisson alcoolisée qui leur permet d'entrer en contact avec les Dieux lors des cérémonies religieuses.

Toutes ces civilisations ont le miel comme symbole de plaisir, de douceur mais également de sagesse, de vérité et de connaissance. C'est le remède de tous les maux !

Source : Famille Mary : www.famillemary.fr

L'anatomie de l'abeille



L'abeille domestique, Apis Mellifera, est un insecte de l'ordre des Hyménoptères qui comprend plus de 100.000 espèces (abeilles, guêpes, fourmis...). Elle appartient à la grande famille des Apoïdes, dont les membres ont pour caractéristiques communes de posséder :

- une longue langue pour recueillir le nectar,
- un astucieux système pour entreposer le pollen sur les pattes arrière et d'être poilus.

Comme la plupart des insectes, l'abeille dispose d'un exosquelette (un squelette externe) renforcé.

La colonie

Comme les fourmis ou les termites, par exemple, les abeilles mellifères (qui produisent du miel) :

- sont des insectes sociaux qui ne peuvent survivre qu'au sein d'une communauté de plusieurs milliers d'individus, appelée colonie ;
- ont un mode de vie très évolué, qui repose sur une division de la colonie en « castes » d'individus fertiles (reine) et non fertiles (ouvrières). On appelle cela « l'eusocialité ».

Qui est qui dans la colonie ?

La reine – 1 par colonie

Son abdomen est plus gros, plus long et plus pointu que celui d'une ouvrière. Le rôle principal de la reine est de se reproduire (elle est la mère de tous). Une bonne reine pondra environ 2.000 œufs par jour (ce qu'une poule pondrait en plus de 6 ans !). Ces œufs deviendront presque tous des abeilles ouvrières (femelles stériles) et quelques

Le Printemps est Là...

mâles reproducteurs. Sa vie durera en moyenne 5 ans. Bien que la ruche contienne plusieurs larves de reine, la première qui naît supprime ses rivales, puis elle sécrète une hormone qui, en atrophiant les ovaires, stérilise les ouvrières. Commandant en chef de la ruche, elle peut avoir sous ses ordres plus de 80.000 ouvrières qui obéissent à ses décisions et dont elle contrôle le comportement en sécrétant des phéromones.

Les abeilles ouvrières – 10.000 à 50.000 par colonie

Ce sont celles que l'on rencontre dans la nature. L'été, elles vivent en moyenne 40 jours. Celles qui naissent à l'automne vivront jusqu'au printemps en hibernant. Durant sa vie, l'ouvrière accomplira différentes tâches : nourricière, cirière, magasinnière, butineuse...

Les abeilles mâles – 1.000 à 2.500 par colonie

Le faux-bourdon est le mâle de la ruche. Son unique travail est de féconder la reine lors du vol nuptial une fois dans sa vie. En effet, l'accouplement entraîne sa mort. Il vit en moyenne 50 jours. En fin de saison de miellée (récolte du nectar des fleurs) et de reproduction, les mâles sont chassés de la ruche et meurent d'épuisement.



Les métiers successifs de l'abeille ouvrière

L'abeille ouvrière vient au monde complètement formée 21 jours après la ponte. Elle a plusieurs rôles au sein de la colonie en fonction de son âge, mais aussi de la saison et des besoins (la saison où la récolte de nectar est abondante est souvent courte). Ainsi, l'abeille ouvrière occupe plusieurs métiers dans sa vie :

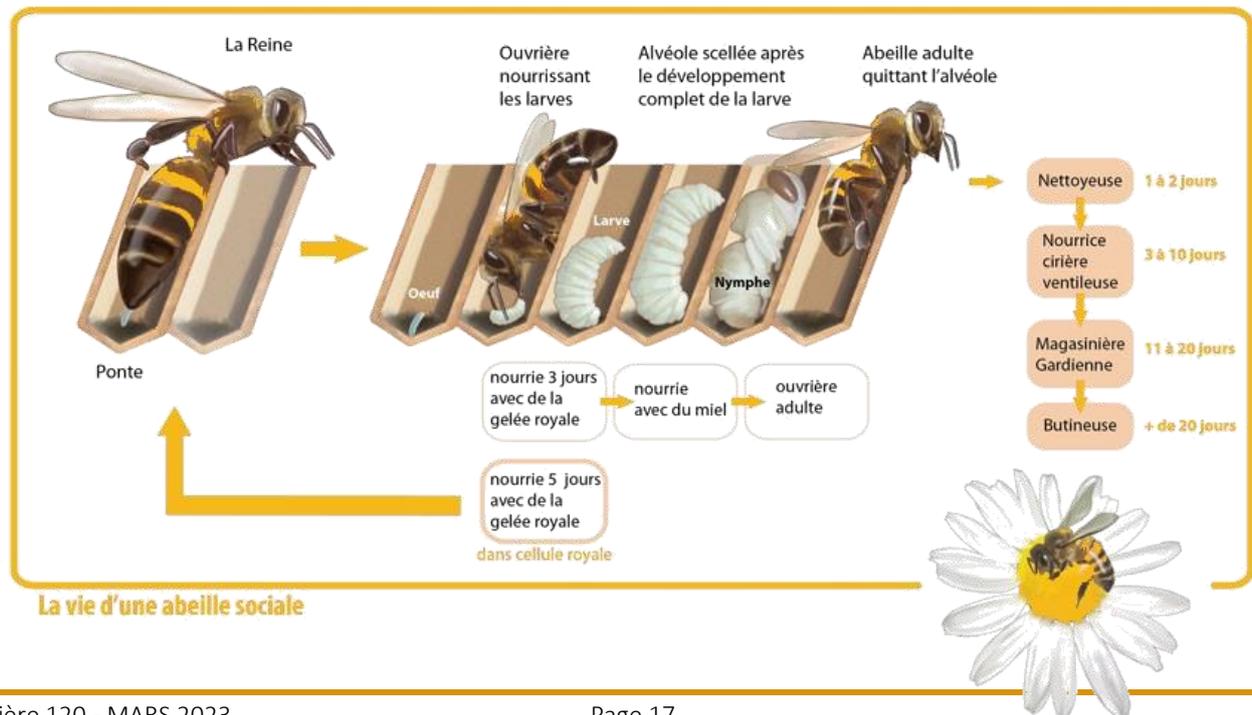
* **Nettoyeuse** : du 1^{er} au 3^{ème} jour qui suit sa naissance, l'abeille nettoie les alvéoles. Le nettoyage général du fond de la ruche est effectué par des abeilles plus âgées, entre 10 et 15 jours.

* **Nourrice** : quand elle atteint 5 à 6 jours, l'abeille est capable de sécréter de la nourriture pour les larves ; elle

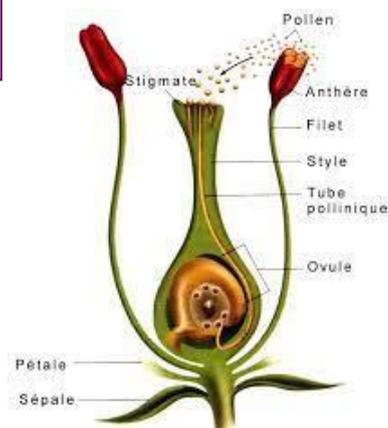
devient alors nourrice et le reste jusqu'à l'âge de 15 jours. Les nourrices prodiguent des soins attentifs aux larves qui forment le couvain et qui sont alimentées individuellement plus de 1.000 fois et reçoivent 7.000 visites de contrôle. L'abeille ouvrière nourrit aussi la reine et la nettoie en la léchant longuement (elle s'imprègne ainsi de son odeur).

* **Maçon - magasinnière - vigile - ventileuse** : du 11^{ème} au 20^{ème} jour, quand les glandes de son abdomen commencent à produire de la cire, l'abeille construit les alvéoles de la ruche ; elle est alors maçonne. Elle est aussi magasinnière en assurant la réception du nectar à l'entrée de la ruche et le stockage du pollen. Vigile posté à l'entrée de la ruche, l'abeille gardienne protège la colonie de ses ennemis. Elle contrôle l'identité des abeilles qui entrent dans la ruche en vérifiant leur odeur, pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'individus d'autre colonies venus piller leurs réserves. Enfin, si le temps est très chaud, l'abeille devient ventileuse en battant des ailes pour rafraîchir sa ruche. Celle-ci doit rester à une température de 35°. De même, lorsqu'il fait trop froid, les abeilles se regroupent autour des œufs pour les garder au chaud.

* **Butineuse** : au-delà du 20^{ème} jour, l'abeille devient butineuse et récolte le nectar, jus sucré qui sera transformé en miel. Elle collecte aussi d'autres substances comme du pollen, qui, riche en protéines, servira à nourrir les larves et pourra être emmagasiné dans les alvéoles ; et la propolis, une résine ramassée sur les bourgeons. Les abeilles récoltent du nectar dans un rayon d'environ 3 à 5 kilomètres. Les fleurs les plus proches sont les plus intéressantes pour les abeilles, ainsi que celles qui sont les plus abondantes ou dont le nectar est le plus riche. A chacune de ses sorties, une butineuse visite environ une cinquantaine de fleur. Pour fabriquer 1 gr de miel, il faut 3 gr de nectar qui sont obtenus par le butinage d'environ 3.000 fleurs. Une butineuse effectue une dizaine à une centaine de voyages par jour selon la proximité des fleurs. A ce train d'enfer, elle s'épuise vite et, au bout de 4 à 5 jours, elle meurt.



Butiner, butiner, oui mais comment ?



Une fois posée sur une fleur mellifère, l'abeille écarte les pétales, plonge sa trompe à l'intérieur du pistil de la fleur et aspire le nectar. Elle le stocke ensuite dans son jabot (petite poche qui se trouve dans son estomac).

Le nectar qui a été récolté est ramené à la ruche où il est ruminé par les abeilles magasinères. Il est ainsi enrichi en enzymes, puis mûri et déshydraté pour devenir du miel. Ce miel est ensuite déposé dans les alvéoles de la ruche. Il servira à nourrir les larves.

Au cours du butinage, les pattes de l'abeille se chargent du pollen produit par les étamines de la fleur. Cela s'appelle faire des « pelotes ». Une partie du pollen reste collé sur les pattes de l'abeille et il se dépose sur le pistil des autres fleurs qu'elle butine. Cela permet de féconder les fleurs, c'est la **pollinisation**. Le reste du pollen servira à nourrir les jeunes abeilles.

Parmi les abeilles ouvrières, on compte quelques abeilles éclaireuses : leur rôle est de repérer les endroits qui regorgent de fleurs mellifères. Quand une abeille éclaireuse a découvert un espace fleuri, parfois éloigné de la ruche, elle le signale à ses sœurs en frétilant des ailes et en exécutant une danse en forme de 8, dont un axe désigne la direction à prendre par rapport au Soleil et la distance de cette zone. L'odeur de fleur portée par son corps complète le message et incite les autres à rejoindre massivement l'espace fleuri.

Quelles plantes pour nourrir les abeilles ?

Le miel est fabriqué à partir du nectar des fleurs. Une plante mellifère est une plante qui sécrète du nectar ou miellat, substances à partir desquelles l'abeille fait son miel. Si toutes les plantes à fleurs produisent du pollen, toutes ne produisent pas de nectar.

Les abeilles savoyardes ne butinent pas les mêmes fleurs que les abeilles provençales, picardes, bretonnes ou parisiennes ! Chez nous, elles se régaleront des fleurs d'abricotier, d'amandier, des lavandes.

Les abeilles raffolent aussi des espèces rustiques et des « mauvaises herbes ». Le saviez-vous ? Les mélanges de fleurs des prés (pissenlit, trèfle, pâquerettes, coquelicot, luzerne...) sont souvent plus riches en pollen et nectar que les fleurs sophistiquées.

Enfin, les abeilles aiment le verger et le potager ! Elles se régaleront entre autres des fleurs des arbres fruitiers et de légumes comme les courges et les tomates ainsi que toutes les aromatiques (thym, romarin, menthe, sauge, verveine, bourrache, origan...).



L'essaimage

L'essaimage permet aux abeilles de se multiplier. Au printemps, quand la colonie devient assez ou même trop nombreuse et à l'étroit dans la ruche, la reine, qui s'est reproduite, part avec la moitié des abeilles ouvrières pour s'installer ailleurs. Les abeilles qui partent se déplacent alors en essaim et forment une sorte de nuage d'abeilles. L'essaim fait une halte sur un arbre, en attendant que les ouvrières trouvent un endroit pour se nicher. Une nouvelle colonie débute alors pendant que dans l'ancienne ruche, une nouvelle reine continue à la faire fonctionner avec l'autre moitié des abeilles ouvrières.

Les abeilles en danger

En France, depuis une trentaine d'années, les populations d'abeilles diminuent. Ce phénomène touche d'autres pays d'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Cette surmortalité alarmante s'est accélérée depuis le milieu des années 1990 ; des ruchers entiers ont été dévastés en quelques années. Les causes de ce désastre sont multiples.

Intoxications massives et brutales

L'agriculture intensive a généralisé les engrais et les substances phytosanitaires (fongicides, insecticides, herbicides). Pour préserver les abeilles, l'utilisation de ces produits pendant la floraison des grandes cultures a été interdite dans les années 1970. Mais, en 1995, apparaissent les insecticides systématiques neurotoxiques, qui se diffusent dans toute la plante au fur et à mesure de sa croissance.

Confrontées à des résidus même infimes, les abeilles sont désorientées, se refroidissent et ne retrouvent plus leur ruche. Leur système immunitaire étant affaibli, elles peuvent aussi développer des maladies neurodégénératives qui entraînent la mort en quelques jours.

En 1999, puis en 2004, grâce à l'action de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) et des apiculteurs, les pouvoirs publics reconnaissent la toxicité de deux molécules et suspendent la commercialisation de pesticides comme le Gaucho® sur tournesol et maïs et le Régent® sur toutes les cultures.

Le problème n'est pas résolu pour autant car de nouveaux produits similaires prennent le relais.

Maladies contagieuses et parasites

La loque des abeilles est une maladie bactérienne très contagieuse du couvain. L'évolution de la maladie est rapide. Les larves meurent déjà dans la cellule du couvain.

Le varroa, lui, est un véritable vampire des ruchers. C'est un acarien visible à l'œil nu qui est passé de l'abeille d'Asie à notre abeille européenne au début des années 1980. Depuis, ce parasite a gagné la totalité des départements français et il provoque des dommages considérables dans les ruchers qu'il infeste. Il s'attaque aux ouvrières et bourdons



adultes, mais également aux larves. La femelle varroa, très prolifique, pond ses œufs dans les cellules de couvain ; ainsi, les jeunes acariens parasitent les larves d'abeilles pour se développer à leurs dépens.

Le frelon asiatique : un véritable tueur d'abeilles

Importé de Chine dans des poteries, le frelon asiatique est arrivé en Aquitaine en 2004. Depuis, il s'est propagé à toute allure sur notre territoire. C'est un épouvantable

prédateur pour les abeilles dont il aime se régaler. Une dizaine de frelons en vol stationnaire suffisent à décimer une colonie en quelques jours.



L'abeille en danger =
pollinisation en déclin =
déséquilibre de l'espèce végétale

L'abeille en danger =
biodiversité en question

L'abeille en danger =
l'agriculture en difficulté

En butinant 700 fleurs en moyenne par jour, l'abeille assure la vitalité et le renouvellement des plantes à fleurs. N'oublions pas que 80 % des plantes sont pollinisées grâce aux abeilles !

La pollinisation diminuant, les espèces végétales se reproduisent moins et la biodiversité est menacée à son tour...

L'abeille est une alliée inestimable pour les agriculteurs. Bénévole, consciencieuse, rentable, elle participe à la pollinisation de nombreuses cultures comme les arbres fruitiers, les cultures oléagineuses (colza, luzerne...), certains légumes...



Une abeille pèse 80 à 100 mg et elle peut transporter jusqu'à 70 mg de charge.

Une reine pond jusqu'à 2.000 œufs par jour, 130.000 par an et 500.000 dans sa vie.

L'abeille de printemps vit en moyenne 20 à 35 jours, l'abeille d'hiver 170 jours et plus.

Une colonie comprend 10 à 80.000 abeilles.

En une journée, une colonie de 40.000 abeilles, dont 30.000 butineuses, visite 21 millions de fleurs, soit 700 fleurs par abeille.

Une butineuse récolte en moyenne 40 mg de nectar, ce qui donne 10 mg de miel et 20 mg de pollen.

Nombre de voyages nécessaires pour ramener un litre de nectar : 20 à 100.000

Nombre de voyages nécessaires pour obtenir 10 kg de miel : 800.000 à 4 millions

LE MÉTIER D'APICULTEUR, PAR JEAN-CLAUDE COT DU RUCHER DE VILLEVIEILLE

Pour compléter le dossier sur les abeilles et le miel, le C.I.V. a souhaité rencontrer l'apiculteur qui sera présent au Marché aux Fleurs de Raphèle, le 23 avril prochain. C'est donc à quelques kilomètres de Raphèle, que nous sommes allés rencontrer Jean-Claude Cot et son épouse Martine, tous deux passionnés par les abeilles.



CIV : Comment êtes-vous arrivés à l'apiculture ?

JCC : Mon grand-père avait des ruches. Et lorsqu'en 2004, nous sommes venus habiter ici, à la campagne, j'ai eu envie d'avoir des ruches. J'ai commencé par une dizaine de ruches grâce aux conseils d'un collègue Raphélois, Gérard Bonjean. Puis après avoir fait toute ma carrière à la

SNCF, je suis parti à la retraite en 2016 ; je suis alors passé à la vitesse supérieure, avec 35 à 40 ruches.

CIV : Comment commercialisez-vous votre miel ?

JCC : Nous faisons très peu de marchés, le Marché de Noël et le Marché aux Fleurs de Raphèle, un marché à Miramas, et la foire aux fleurs d'Arles quand elle a lieu. Nous déposons également nos produits chez quelques commerçants ; mais la majorité de nos clients vient s'approvisionner ici, au rucher de Villevieille.

CIV : Quels types de miel produisez-vous ?

JCC : Nous déposons nos ruches en différents lieux de la région pour avoir des miels spécifiques, miel de lavande dans la Drôme et les Alpes de Haute Provence, miel de châtaigner dans le Parc National des Cévennes, miel de Camargue, d'acacia, de sapin, etc.

CIV : On parle de miel de nectar et de miel de miellat. C'est quoi le miellat ?

JCC : Le miel de nectar est produit lorsque l'abeille butine des fleurs. Pour produire du miel de miellat, comme le miel de sapin, il faut des intermédiaires comme les pucerons ou les cicadelles. Ces insectes sucent la sève de la plante et rejettent les matières sucrées qu'ils ne peuvent pas digérer. Les abeilles viennent alors récolter ces sucres pour faire le miel de miellat. Ce dernier est en général plus

foncé et contient des oligoéléments, des sels minéraux, et sont riches en antioxydants.

CIV : Pourquoi y a-t-il des miels solides et des miels liquides ?

JCC : Au départ, à la récolte, le miel est liquide. Après la mise en pot, progressivement il se solidifie (sauf pour le miel d'acacia). Pour le miel qui n'est pas mis en pot immédiatement, il est stocké dans des cuves en acier inoxydable. Ensuite pour la mise en pot, nous utilisons un défigeur qui chauffe le miel à 40°C, ce qui n'altère pas ses qualités ; et il figera à nouveau.

CIV : Donc les miels commercialisés devraient être solides ?

JCC : Oui, à part le miel d'acacia qui reste liquide, tous les autres devraient être cristallisés. Si les miels industriels sont liquides, c'est qu'ils ont été chauffés à haute température pour casser leur structure, mais ils perdent en qualité.

CIV : Est-ce que le miel se conserve bien ?

JCC : Le miel se conserve bien s'il n'est pas trop humide et si la température ambiante ne dépasse pas 24°C. Le miel contient naturellement des levures et si ces conditions ne sont pas respectées, il peut fermenter. Selon la réglementation, le taux d'humidité ne doit pas dépasser 20 %. Pour notre part, nous nous fixons 18 %, taux que nous vérifions avec un réfractomètre. Si le miel est trop humide, il faut attendre pour le récolter ou il faut le ventiler pour le sécher.

CIV : Qu'y a-t-il à l'intérieur d'une ruche ?

JCC : A l'intérieur d'une ruche, il y a des cadres en bois qui sont amovibles, et à l'intérieur desquels les abeilles construisent des alvéoles hexagonales à base de cire, où sera stocké le miel ; les alvéoles serviront aussi à héberger le couvain qui est l'ensemble des œufs, des larves et des nymphes. Au printemps, ou quand cela est nécessaire, l'apiculteur dispose dans la ruche des cadres vierges, à l'intérieur desquels il a fixé une fine feuille de cire gaufrée pour faciliter le travail des abeilles.

CIV : Et donc... Les abeilles vont se mettre à travailler ?

JCC : En fait, les abeilles ne vont commencer à construire des alvéoles que si elles trouvent du nectar dans la nature. Dans ce cas, cela peut aller très rapidement. Elles sont capables de construire toutes les alvéoles d'un cadre en un jour. La reine pourra alors commencer à pondre et une reine peut pondre jusqu'à 2.000 œufs par jour...

CIV : Combien y a-t-il d'abeilles dans une ruche ?

JCC : Une belle ruche contient environ 80.000 abeilles, soit 5 à 6 kgs d'abeilles. On parle de poids d'abeilles, car on va surveiller l'évolution de la production de miel en pesant les ruches. Nous utilisons pour cela des balances électroniques, situées sous les ruches. Cela permet d'intervenir, par exemple, si la ruche est pleine, en ajoutant des nouveaux cadres, qui permettront aux abeilles de continuer leur activité et donc d'éviter qu'elles n'aient envie d'essaimer à cause du manque de place.

CIV : Vous arrive-t-il de perdre des ruches ?

JCC : Oui hélas ! Il nous est arrivé de perdre plusieurs ruches, à cause de la présence de pesticides. Pourtant, nous sommes très vigilants et choisissons des agriculteurs qui ne traitent pas ou nous préviennent s'ils sont obligés de le faire, de façon à retirer les ruches avant le traitement. Par ailleurs, nous constatons, depuis quelques années, que la fertilité des reines diminue à cause des produits phytosanitaires. Autrefois, une reine bien fécondée (5 millions de spermatozoïdes) pouvait être productive pendant 5 ans ; aujourd'hui sa productivité diminue au bout de 2 à 3 ans. Pour y remédier, nous sommes obligés de changer les reines, nous marquons nos reines avec un code couleurs (5 couleurs) pour connaître leur âge.

CIV : La sécheresse vous pose-t-elle des problèmes ?

JCC : Quand il fait trop chaud, les fleurs flétrissent rapidement : pas de fleurs, pas de nectar, donc pas de miel ! Un exemple : l'année dernière dans les Cévennes, nous n'avons récolté que 6 kgs de miel de châtaignier par ruche, alors que normalement c'est 25 à 30 kgs par ruche. La floraison du châtaignier, qui durait autrefois 3 à 4 semaines, est limitée maintenant à 10 jours.

CIV : Comment faites-vous pour renouveler vos ruches, en cas de perte, de vol, etc ?

JCC : Il y a plusieurs possibilités, comme la division, qui consiste à prélever quelques cadres contenant du couvain et des réserves de nourriture dans une ruche, sans prendre la reine et à les disposer dans une ruche vide. Cet essaim artificiel va élever plusieurs reines en nourrissant les larves avec de la gelée royale ; la première reine qui naîtra supprimera les autres. Ce nouvel essaim se développera alors normalement. Dans la ruche initiale, la reine continuera de pondre pour combler les cadres prélevés. Une reine mettra 16 jours à naître, à partir du moment où l'œuf est pondu (contre 21 jours pour une ouvrière et 24 jours pour un bourdon).

On peut aussi introduire une reine achetée à l'extérieur, ou une reine qu'on aura élevée.

Pour ma part, j'utilise les deux techniques, pour favoriser le brassage génétique de mes abeilles.

CIV : Vous êtes Président d'une association d'apiculteurs, quel est son rôle ?

JCC : « L'Abeille Arlésienne » est un syndicat d'apiculteurs, créé en 1908, qui regroupe 160 à 180 professionnels et amateurs. Il a pour but de promouvoir l'apiculture et de favoriser ses membres par des achats groupés notamment. Elle organise aussi des formations pour les amateurs, dont le nombre est en croissance, avec deux ruchers écoles, sur Miramas et Mouriès.

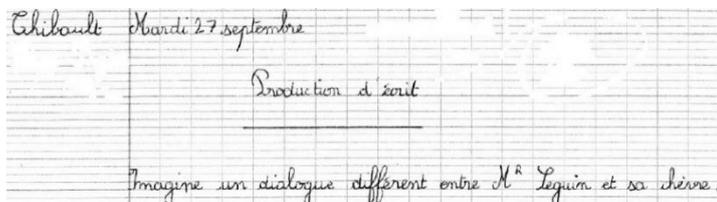
CIV : Merci infiniment pour cet entretien riche et formateur. Nous nous réjouissons de donner la possibilité aux Raphélois et autres visiteurs de pouvoir vous rencontrer, le 23 avril prochain, lors du Marché aux Fleurs.

Adresse : Rucher du Mas de Villevieille - 1306 Mas Villevieille - 13200 ARLES / ☎ 06.98.72.61.77

NOS ENFANTS, LEUR IMAGINATION / NOS ANCIENS, LEURS PENSÉES

C'est bien connu... Les enfants ont cette capacité à inventer, à créer des histoires... ; ils ne manquent pas d'imagination ! En voici la preuve !

Nos enfants, l'avenir, un regard neuf... Nos anciens, la sagesse, l'expérience... Nous avons eu envie de leur donner la parole. Que pensent-ils de notre monde actuel ? Une résidente de l'EHPAD « Les Iris » nous a confiés ses pensées...



Cher Gringoire,

Je vais te raconter une histoire.

Il était une fois, une chèvre qui s'appelait Mocheté. C'était une chèvre infernale. Elle disait des gros mots du matin au soir. Ah Gringoire, qu'elle était moche la grosse chèvre de monsieur Seguin ! Un matin, monsieur Seguin en eut assez et lui a dit :

« Regarde là-bas ces montagnes, tu ne veux pas y aller ?

- Non merci monsieur Seguin.

- Là-haut, tu pourrais courir, à toi la liberté !

- Non merci, ici, j'ai assez d'espace pour gambader.

- Ici, tu manques d'herbe et en plus elle est fade, alors que dans ces montagnes, elle est meilleure.

- J'ai déjà goûté l'herbe des montagnes, elle n'est pas bonne ! »

Monsieur Seguin, dégoûté de n'avoir pas réussi à faire partir cette horrible chèvre, appela donc le loup et lui dit : « Bonjour monsieur le loup, je vous appelle pour venir manger une chèvre.

- Bien sûr monsieur Seguin, quand voulez-vous que je passe ?

- Le plus tôt possible. »

Une heure plus tard, le loup arriva et sonna à la porte :

« Ah, vous voilà enfin !

- Alors, où est-elle cette chèvre ?

- Dans l'enclos, là-bas, montra-t-il du doigt.

- Merci ! »

Le loup partit vers l'enclos. Mais la chèvre était tellement féroce qu'elle mangea le loup. Monsieur Seguin, complètement dépité, alla dans son grenier et sauta du haut de la maison.



Depuis deux ou trois décennies, les nouvelles technologies de l'information et de la communication se sont imposées dans notre vie quotidienne -internet, informatique, domotique, robotique...- beaucoup de mots en « ique » qui rebutent les plus âgés d'entre nous (dont je fais partie !).

Elles répondent à des besoins nouveaux tels que la robotique en médecine, chirurgie et permettent des soins plus rapides et moins douloureux.

Grâce à l'automatisation réalisable avec des ordinateurs qui pilotent des robots, le travail devient moins pénible dans certaines entreprises. Cela fait certes gagner du temps mais réduit le nombre d'employés et demande une formation plus spécialisée pas toujours accessible par tous.

Et que dire de la téléphonie ? Depuis les premiers appareils où il fallait passer par une opératrice pour obtenir son correspondant, puis à cadran, à touches -il fallait se souvenir des chiffres tapés si on ne voulait pas tout recommencer !- et enfin ceux avec un écran où s'affichent les numéros composés ou reçus et que l'on peut utiliser dans n'importe quel pièce, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts...

Maintenant, avec des composants de plus en plus petits et performants, tout le monde, jeunes ou séniors, a son portable. Certains sont simples, à la portée des séniors, d'autres -smartphones ou iPhone- ont plusieurs fonctions, applications. On peut téléphoner, bien sûr, mais aussi trouver toutes sortes de renseignements. Sans oublier les réseaux sociaux qui peuvent être utiles mais aussi dangereux s'ils sont utilisés à des fins nuisibles. Sachons protéger nos enfants...

Ces nouvelles technologies ont changé notre mode de vie au détriment de la vie de famille.

Avec internet, un seul clic et nous pouvons voyager dans tous les pays et communiquer avec des amis du bout du monde.

Mais il faut savoir les utiliser correctement pour préserver des moments de détente et de loisirs.

Attention à nos enfants qui deviennent vite addicts et en oublient les jeux de leur âge...

LE LIVRE DE DOM

CHANSON DOUCE - Leïla Slimani

« Une écriture incisive et une capacité étonnante à nous emmener en terrain miné, à percer des coffres mentaux mal cadénassés (...). On sort secoué et admiratif. » *Culturebox*

« La nounou est comme ces silhouettes qui, au théâtre, déplacent dans le noir le décor sur la scène. Elles soulèvent un divan, poussent d'une main une colonne en carton, un pan de mur. Louise s'agite en coulisses, discrète et puissante. C'est elle qui tient les fils transparents sans lesquels la magie ne peut pas advenir. Elle est Vishnou, divinité nourricière, jalouse et protectrice. Elle est la louve à la mamelle de qui ils viennent boire, la source infaillible de leur bonheur familial. »

Le roman s'ouvre sur cette phrase terrible « Le bébé est mort... ».

Lorsque Myriam, mère de deux jeunes enfants, décide malgré les réticences de son mari de reprendre son activité au sein d'un cabinet d'avocats, le couple se met à la recherche d'une nounou. Après un casting sévère, ils engagent Louise, qui conquiert très vite l'affection des enfants et occupe progressivement une place centrale dans le foyer. Peu à peu le piège de la dépendance mutuelle va se refermer, jusqu'au drame.

Chanson douce, c'est le récit d'un fait divers sordide, qui a eu lieu aux Etats Unis -une nounou portoricaine ayant

assassiné les enfants qu'elle gardait et qui n'a jamais pu expliquer son geste-.

Leïla Slimani est une écrivaine et journaliste franco-marocaine, fille d'un père banquier et haut fonctionnaire et d'une mère médecin ORL. Ayant grandi à Rabat, elle fait une classe préparatoire au lycée Fénelon à Paris, avant de sortir diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques. Après un passage par l'ESCP Europe, elle travaille de 2008 à 2012 à la rédaction du magazine Jeune Afrique, dans lequel elle traite essentiellement de sujets touchant à l'Afrique du Nord. En 2014, elle publie son premier roman, *Dans le jardin de l'ogre*, chez Gallimard. Elle obtient ensuite le Prix Goncourt en 2016 avec *Chanson douce*. Une adaptation au cinéma est sortie en salle le 27.11.2019.



Mon avis ♥♥♥♥

Le livre décrit parfaitement l'ambiance lourde et le parcours de cette nounou qui s'impose comme le pilier de la famille, les parents se déchargeant complètement sur elle. Très bon livre qui ne laisse pas indifférent...

LA PETITE RECETTE DE LOUIS : Le pâté de Pâques

Il vous faut :



- 2 pâtes brisées
- 4 œufs durs
- 1 jaune d'œuf pour dorer la pâte et le blanc pour réaliser la farce
- 100 gr de chair à saucisse
- 150 gr de chair d'agneau

- 250 gr d'épinards ou de verts de blettes
- Sel, poivre, 1 oignon et 2 gousses d'ail

Dans une casserole, mettez les 4 œufs à cuire 10 min. Lorsqu'ils sont cuits, passez-les sous l'eau froide et égalez-les. Mettez les œufs de côté.

Lavez, équeutez les épinards et faites-les fondre sans matière grasse afin qu'ils perdent leur eau. Une fois cuits, déposez-les dans une passoire pour retirer l'eau qui resterait encore.

Epluchez et émincez très finement l'oignon et les gousses d'ail. Dans un grand saladier, rassemblez les viandes hachées, le blanc d'œuf frais, l'oignon, les gousses d'ail. Bien mélanger. Salez et poivrez, mélangez à nouveau.

Les petits conseils de Louis :

- Afin de vous assurer de l'assaisonnement de votre farce, faites chauffer une poêle et déposer une cuillère de farce ; lorsqu'elle est cuite, goûtez et si nécessaire rectifiez l'assaisonnement.
- Pressez les épinards entre vos mains afin de bien les essorer avant de les incorporer à la farce afin qu'ils n'apportent pas d'humidité.
- Veillez à bien disposer vos œufs durs au centre de la terrine ; c'est ce qui fera l'esthétique de ce pâté de Pâques.

Préchauffez le four à 180°.

Étalez la pâte brisée dans une terrine ou dans un moule à cake, la pâte doit légèrement déborder sur les côtés de la terrine ou du moule.

Répartissez la moitié de la farce dans le moule et la moitié des épinards au-dessus de la farce. Déposez les œufs durs le long de la terrine au centre. Recouvrez avec le reste d'épinards puis répartissez le reste de la farce.

Étalez la seconde pâte feuilletée. Taillez un rectangle légèrement plus grand que le moule et déposez-le dessus. Il faut souder les deux pâtes sur le pourtour du pâté en croûte ; pour cela taillez le surplus de pâte et humidifiez les bords pour faciliter la soudure, faites comme un petit "boudin" tout le tour.

A l'aide d'un couteau pointu, faites deux petites cheminées. Badigeonnez la surface et les bords du pâté avec le jaune d'œuf.

Enfournez pour 20 à 30 min. Au sortir du four, démoulez le pâté en croûte et laissez-le tiédir ou refroidir complètement sur une grille avant de le découper et de le servir.

10 ASTUCES NATURELLES ET ÉCONOMIQUES POUR VOTRE JARDIN

L'hiver passé, la fin des gelées approche et le printemps pointe le bout de son nez... Vous êtes sûrement en train de réaliser l'entretien de votre jardin ! En effet, la végétation redémarre, les premières fleurs apparaissent et les jours rallongent...

Alors, voici 10 astuces de jardinage naturelles, simples et qui fonctionnent !

1. Récupérer le marc de café

Ne jetez plus le café une fois infusé ! Saupoudrez le marc de café refroidi dans le jardin, directement sur la terre. C'est un super fertilisant naturel ! De plus, celui-ci éloigne certains insectes comme les fourmis et les limaces et en attire d'autres comme les vers de terre qui ont un rôle essentiel dans l'aération du sol.

2. Souler les escargots



La prochaine fois que vous ouvrirez une bière, remplissez un petit contenant (par exemple, un pot de compote nettoyé) et placez en quelques-uns par terre dans le jardin. Les escargots adorent ça ; ils y plongeront au lieu

d'aller grignoter toutes les plantes.

3. Réutiliser l'eau de cuisson

Lorsque vous faites cuire des légumes, des pommes de terre, des œufs durs, etc, laissez refroidir l'eau et arrosez la terre avec (en évitant de verser cette eau sur les tiges et feuilles des plantes). Plus de gaspillage d'eau et les plantes bénéficient des minéraux présents dans ladite eau !

Sachez aussi que l'eau de cuisson de n'importe quelle variété de pommes de terre peut être utilisée comme désherbant ! Pour cela, il suffit d'en remplir un pulvérisateur et de vaporiser les zones critiques quand elle est encore un peu chaude.

4. Empêcher les plantes invasives de s'étendre

Il existe différentes plantes et fines herbes, comme le thym et la menthe, qu'on aime avoir dans le jardin, même si elles ont tendance à envahir ! Si vous ne voulez pas qu'elles prennent toute la place et étouffent les autres plantes, découpez le fond d'un pot en plastique ; le pot devient alors une « couronne » qu'on peut enfoncer dans la terre autour de la plante dans le jardin. La plante pourra s'enraciner et s'étendre, mais moins que d'habitude. A noter que cette astuce ne fonctionne pas pour les plantes qui s'étendent en répandant leurs graines.

5. Enlever les fleurs fanées au fur et à mesure

Les plantes à fleurs annuelles dont on remplit les plates-bandes et les jardinières ont une floraison beaucoup plus abondante et étendue dans la saison si on se donne la peine d'enlever au fur et à mesure les fleurs fanées. Rien de plus simple ; plusieurs fois par semaine, faites le tour de vos

plantes et enlevez les fleurs fanées à la base (soit le bouton, soit la tige pour certaines fleurs en grappe) en les pinçant (ne les arrachez pas).

6. Arroser les plantes avec une bouteille de vin

Si vous partez pendant quelques jours durant les grosses chaleurs de l'été, remplissez une bouteille de vin nettoyée et piquez-la à l'envers à côté de la plante. L'eau s'écoulera lentement et empêchera une plante exigeante en eau de mourir !



7. Planter les herbes du commerce

Pour maximiser leur fraîcheur, on trouve de plus en plus de fines herbes en pot dans les commerces, avec leurs racines. Après les avoir utilisées pour cuisiner, plantez les racines et les tiges restantes dans la terre et profitez-en toute la saison ! Cela fonctionne même s'il reste uniquement une tige ou deux. Une fois dans le jardin, elles vont reprendre rapidement et devenir productives.

8. Planter ce que les insectes détestent

Il existe de nombreuses plantes, herbes et fleurs que les insectes ne supportent pas ! Gardez donc un peu de place dans le jardin pour quelques (ou plusieurs) variétés, parmi celles-ci : capucines, œillets d'Inde, citronnelle, sauge, alliums (incluant la ciboulette, surtout si on la laisse fleurir), lavande, citronnelle...

9. Donner du calcium aux plantes

La plupart des plantes adorent ça, en particulier les tomates qui en ont besoin en grande quantité. Conservez vos coquilles d'œuf, écrasez-les et placez-les directement sur la terre. De plus, cela éloignera les limaces.



10. Faire un insecticide maison non toxique pour les humains comme pour les animaux

Dans un vaporisateur, placez une ou deux gousses d'ail hachées, versez 2 tasses d'eau, 1 c. à café de liquide vaisselle et ¼ de c. à café de piment de Cayenne en poudre. Agitez avant chaque utilisation.

Le savon noir peut être aussi un allié redoutable : diluez-le dans l'eau (30 g de savon noir pour 1 litre d'eau chaude), versez dans un flacon et vaporisez les plantes attaquées. Les pucerons et araignées rouges, par contact, seront asphyxiés. Si l'attaque des insectes est importante, ajoutez une cuillerée à soupe d'alcool à brûler à cette dilution.

RAPHIELE

Place des Micocouliers

Dimanche 23 avril

De 9 H à 18 H

Marché AUX FLEURS



Martelière



ARLES
Municipalité des Micocouliers